

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quinze mai à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S.  
Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,  
Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, GARCIN, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, VERDU  
M. DE BOISRIOU

Etaient excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), RAMBAUD (donne pouvoir à Mme VERDU)  
MM BERENDSEN, NOBLECOURT (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

Etaient absent (e)s :

Mme LEVROT

## 1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

### 1.2 TARIFICATION 2023 EHPAD

Par délibération adoptée le 14 novembre 2022, le conseil d'administration a validé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les EHPAD Charmilles, Clématis et Corolle. Il s'agissait des tarifs autorisés par le Conseil Départemental depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2022 jusqu'à réception des nouvelles décisions d'autorisation budgétaire du Département.

Ces décisions d'autorisation budgétaire ayant été réceptionnées en avril 2023, Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration les tarifications applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour ces services :

➤ **BUDGET EHPAD COROLLE**

• **ACCUEIL DE JOUR**

PARTICIPATION DES USAGERS	TARIF 2023
Journée pleine	41,14 € (au lieu de 41,13 €)
Tarif hébergement	29,19 € (au lieu de 29,56 €)
Ticket modérateur	11,95 € (au lieu de 11,57 €)
Demi-journée sans repas (si demande en cours d'année)	29,68 € (au lieu de 29,67 €)

• **HEBERGEMENT TEMPORAIRE**

PARTICIPATION DES USAGERS	TARIF 2023
Prix de journée	80,54 € (au lieu de 77,31 €)
Tarif hébergement	62,45 € (au lieu de 59,99 €)
Ticket modérateur	18,09 € (au lieu de 17,32 €)

➤ BUDGET EHPAD Les Charmilles

PARTICIPATION DES USAGERS	TARIF 2023
Prix de journée	71,29 € (au lieu de 69,20 €)
Tarif hébergement	64,95 € (au lieu de 63,22 €)
Ticket modérateur	6,34 € (au lieu de 5,98 €)

➤ BUDGET EHPAD Les Clématis

PARTICIPATION DES USAGERS	TARIF 2023
Prix de journée	69,32 € (au lieu de 67,47 €)
Tarif hébergement	62,99 € (au lieu de 61,46 €)
Ticket modérateur	6,33 € (au lieu de 6,01 €)

Les tarifs votés en novembre 2022 pour les prestations annexes demeurent inchangés.

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les projets de tarification 2023 présentés ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17  
**Vote :** Pour : 15  
          Contre :  
          Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,  
Pour le Maire, Président du C.C.A.S.  
La Vice-Présidente

Christelle PAVET A SIEYES



Accusé de réception en préfecture  
073-267310050-20230515-23\_00278-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2023  
Date de réception préfecture : 23/05/2023